



ONE TECH HOLDING
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
AU CAPITAL DE 53.600.000 DT
SIEGE SOCIAL :
Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades -Tour A- Les Berges du Lac Tunis
MATRICULE FISCAL : 1174821B

LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent (90,965%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Après avoir examiné et arrêté les résultats de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 16 170 986,338 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2015	16 170 986,338
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	15 289 161,214
Sous total	31 715 262,102
Réserve légale 5%	1 585 763,105
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	29 874 384,447

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013. Le conseil constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	119 233 846,077
Total	119 488 960,627

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice 2015, un dividende de 225 millimes par action correspondant à la somme globale de 12 060 000,000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire précise que les dividendes distribués de 12 060 000,000 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 17 Juin 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 20.000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 :

- Monsieur Moncef Sellami ;
- Monsieur Ahmed Friaa ;
- Monsieur Ezzeddine Saidane ;
- Monsieur Hédi Karim Sellami ;
- Monsieur Riadh Cherif ;
- La Société Odyssee Dattes représentée par Mme Naila Horchani;
- Le Consortium Tuniso Koweitien de Développement représenté par M. Abdullah Youssef Al-Shaijie ;
- Le fonds Maghreb Private Equity Fund III PCC représentée par M. Ziad Oueslati;

- Monsieur Slim Sellami; et
- Monsieur Zouhaier Ben Khelifa.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remercient les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

En outre, l'Assemblée prend acte et agréé la prise des nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que le fond AFRICINVEST FUND III LLC a franchi le seuil de participation dans le capital de la Société, en date du 22 Décembre 2015, et qu'il détient plus de 5% de droit de vote dans le capital social de la Société.

Suite à la demande de AFRICINVEST III LLC en date du 27 Janvier 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le fonds AFRICINVEST FUND III LLC en qualité d'administrateur, et ce pour la durée du mandat du Conseil d'Administration actuel qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Le fonds AFRICINVEST FUND III LLC représenté par M. Karim TRAD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remercie l'Assemblée et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la nomination de la société « Cabinet Zahaf & Associés » inscrite sous le numéro B 0150462013 sur le registre de commerce de Tunis et ayant la matricule fiscale n°1289198 K/A/M/000 en qualité de commissaire aux comptes, et ce pour un mandat de trois ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2018. La rémunération du Commissaire aux comptes sera fixée en conformité avec la législation en vigueur.

Monsieur Mahmoud Zahaf représentant de la société « Cabinet Zahaf & Associés » déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet MAZARS représenté par M. Mourad Fradi en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour un mandat de trois ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Mourad Fradi déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.



ONE TECH HOLDING
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
AU CAPITAL DE 53.600.000 DT
SIEGE SOCIAL :
Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades -Tour A- Les Berges du Lac Tunis
MATRICULE FISCAL : 1174821B

LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent (90,965%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Extraordinaire informe les actionnaires de la Société que le fonds d'investissement AFRICINVEST FUND III LLC a franchi le seuil de 5% de participation dans le capital de la Société en date du 22 décembre 2015 et qu'il détient en conséquence plus de 5% des droits de vote dans le capital social de la Société.

Sans vote

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le nombre des membres du conseil d'administration de la société, limité à 10 actuellement, à 12 membres qui est le seuil légal maximum.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide la modification du premier alinéa de l'article 16 des statuts de la société comme suit :

Article 16 « nouveau » :

« La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de douze (12) membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

Tout le reste de l'article 16 des statuts reste inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness
Immeuble les Arcades Tour A
Les Berges du Lac - Tunis

Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2015

(Selon PV de l'AGO du 18 Mai 2016 ayant approuvé les états financiers arrêtés au 31/12/2015)

ACTIFS			CAPITAUX PROPRES		
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	44 923	44 923	Capital social	53 600 000	53 600 000
Moins : amortissement	-32 230	-17 255	Réserves légales	3 009 731	1 423 968
<i>S/Total</i>	<u>12 693</u>	<u>27 668</u>	Prime d'émission	107 173 097	119 170 838
Immobilisations corporelles	1 222 857	1 089 385	Resultats reportés	30 129 498	15 544 275
Moins : amortissement	-357 087	-116 799			
<i>S/Total</i>	<u>865 770</u>	<u>972 586</u>	Total des capitaux propres après affectation du resultat de l'exercice	193 912 326	189 739 081
Immobilisations financières	194 892 153	192 069 332	PASSIFS		
Moins : Provisions	-200 000	0	Passifs non courants		
<i>S/Total</i>	<u>194 692 153</u>	<u>192 069 332</u>	Emprunts	1 953 695	4 301 978
Total des actifs immobilisés	195 570 616	193 069 586	Provision pour risques et charges	275 000	275 000
Autres actifs non courants	0	520 715	Total des passifs non courants	2 228 695	4 576 978
Total des actifs non courants	195 570 616	193 590 301	PASSIFS COURANTS		
ACTIFS COURANTS					
Stocks	0	0	Fournisseurs et comptes rattachés	327 405	207 954
Moins : Provisions	0	0	Autres passifs courants	616 387	406 877
<i>S/Total</i>	<u>0</u>	<u>0</u>	Autres passifs financiers	14 777 156	14 806 884
Clients et comptes rattachés	1 091 180	712 934	Concours bancaires	0	0
Moins : Provisions	0	0	Total des passifs courants	15 720 948	15 421 715
<i>S/Total</i>	<u>1 091 180</u>	<u>712 934</u>	Total des passifs	17 949 643	19 998 693
Autres actifs courants	3 459 937	1 270 244	Total capitaux propres et passifs		
Moins : Provisions	0	0		211 861 969	209 737 774
<i>S/Total</i>	<u>3 459 937</u>	<u>1 270 244</u>			
Placements et autres actifs financiers	11 442 151	13 830 307			
Liquidités et équivalents de liquidités	298 085	333 988			
Total des actifs courants	16 291 353	16 147 473			
Total des actifs	211 861 969	209 737 774			

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness
Immeuble les Arcades Tour A
Les Berges du Lac - Tunis

Tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2013	53 600 000	131 231 022	0	-146 068	12 263 030	196 947 984
Affectation du résultat bénéficiaire 2013 (AGO du 15 Mai 2014)			605 848	11 657 182	-12 263 030	0
<i>Dividendes</i>				-11 256 000		-11 256 000
Perte sur actions propres		-184				-184
Résultat de la période (Exercice 2014)					16 107 281	16 107 281
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2014	53 600 000	131 230 838	605 848	255 114	16 107 281	201 799 081
Affectation du résultat bénéficiaire 2014 (AGO du 20 Mai 2015)			818 120	15 289 161	-16 107 281	0
<i>Dividendes</i>		-12 060 000				-12 060 000
Rachat d'actions propres		-750				-750
Moins-value sur cession d'actions propres		63 009				63 009
Résultat de la période (Exercice 2015)					16 170 986	16 170 986
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2015	53 600 000	119 233 097	1 423 968	15 544 275	16 170 986	205 972 326
Affectation du résultat bénéficiaire 2015 (AGO du 18 Mai 2016)			1 585 763	14 585 223	-16 170 986	0
<i>Dividendes</i>		-12 060 000				-12 060 000
Situation des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2015	53 600 000	107 173 097	3 009 731	30 129 498	0	193 912 326